



Comité des transports

Procès-verbal

N° de la réunion : 10
Date : le jeudi 22 février 2024
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : Tim Tierney, conseiller et président, Catherine Kitts, conseillère et vice-présidente, Jessica Bradley, conseillère, George Darouze, conseiller, Sean Devine, conseiller, Laura Dudas, conseillère, Glen Gower, conseiller, Laine Johnson, conseillère, Wilson Lo, conseiller, Matt Luloff, conseiller, Ariel Troster, conseillère

Absent(s): Steve Desroches, conseiller

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 6 mars 2024 dans le rapport 10 du Comité des transports.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le 21 février 2024, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le 22 février, à 8 h 30.

2. Déclarations d'intérêt
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal 9 du CT - le jeudi 16 novembre 2023.

Adopté

4. Réponses aux demandes de renseignements
 - 4.1 TRC 2023-07 Accessibilité des piétons aux intersections dotées de panneaux d'arrêt toutes directions et aux passages pour piétons
 - 4.2 OCC 2023-12 - Option de glissière de sécurité sur le tronçon près du 3183, chemin McCarthy
5. Renvois
 - 5.1 Motion – R. Brockington, conseiller - Relocalisation de la caméra de CAV dans le quartier 16

Dossier : ACS2024-OCC-CCS-0012 -quartier 16

La motion suivante a été présentée par le conseiller R. Brockington et appuyée par la conseillère J. Bradley à la réunion du Conseil du 06 décembre 2023:

Avant la réunion, le conseiller R. Brockington a dit vouloir retirer sa motion, laquelle avait été renvoyée au Conseil par le Comité des transports. Ainsi, le Comité des transports a reçu le point et aucune autre mesure n'est prise à son égard. Conformément au paragraphe 87(3) du Règlement de procédure, la décision du Comité sur ce point est transmise au Conseil à des fins d'information.

ATTENDU QUE le budget de 2024 prévoit les fonds d'immobilisations nécessaires à la conception et à l'installation de la portion de la Ville de l'infrastructure matérielle requise pour placer des caméras de contrôle automatisé de la vitesse (CAV) dans 20 emplacements en

2024 (projet d'immobilisations 911183 pour l'installation de caméras de contrôle automatisé de la vitesse en 2024); et

ATTENDU QUE l'un des emplacements proposés pour 2024 est l'avenue Kitchener dans le quartier 16; et

ATTENDU QU'environ 15 000 véhicules peuvent circuler quotidiennement, à une moyenne de 64 km/h, dans les deux directions sur la portion du chemin Walkley située entre le chemin McCarthy et la promenade de l'Aéroport, tandis que seulement 2 300 véhicules peuvent circuler quotidiennement, à une moyenne de 42 km/h, dans les deux directions sur l'avenue Kitchener; et

ATTENDU QUE le chemin Walkley a été désigné comme zone de sécurité communautaire par le Conseil municipal en 2023 en raison de la proximité de quatre écoles et de deux parcs, et que la vitesse des véhicules dans ce corridor soulève constamment les préoccupations du public;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la caméra de contrôle automatisé de la vitesse qui devait être installée sur l'avenue Kitchener en 2024 le soit plutôt sur le chemin Walkley entre le chemin McCarthy et la promenade Southmore Est.

Motion n° 2023-28-12

Que la motion Brockington/Bradley (2023 28-11) soit présentée au Comité des transports.

Retiré

6. Direction générale des travaux publics

6.1 Mise à jour sur l'Étude de la circulation sur la rue Wellington

Dossier: ACS2024-PWD-TRF-0001 - À l'échelle de la ville

Le Comité reçoit une observation écrite de Josh Franklin datée du 19 février, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Les membres du public suivants prennent la parole devant le Comité.

- Neil Saravanamuttoo
- L'honorable Andrew Cardozo

Au terme de la discussion, le Comité prend acte du rapport à titre d'information.

Recommandation(s) du Rapport

Que le Comité des transports prenne connaissance du présent rapport.

Adopté

7. Bureau du greffier municipal

7.1 Rapport de situation – demandes de renseignement et motions du Comité des transports pour la période se terminant le 9 février 2024

Dossier : ACS2024-OCC-CCS-0013 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du rapport

Que le Comité des transports prenne connaissance de ce rapport.

Reçu

8. Points à huis clos

9. Information distribuée auparavant

9.1 Resultats de 2023 du programme À VOS PINCEAUX!

10. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

10.1 Motion de la vice-présidente C. Kitts de la part de M. Carr, conseillère

Motion de: C. Kitts, vice-présidente, de la part de M. Carr, conseillère

ATTENDU QU'il existe une demande constante de stationnement sur la ruelle Lynda, une rue locale située entre l'avenue Billings et le chemin Smyth;

ATTENDU QUE le stationnement sur la ruelle Lynda facilite l'accès au campus général de L'Hôpital d'Ottawa et au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario et offre aux visiteurs un stationnement de courte durée dans la rue;

ATTENDU QU'une évaluation du stationnement local a été réalisée en 2015 et qu'elle a été présentée au Comité des transports ([ACS2015-COS-PWS-0012](#));

CONSIDÉRANT que le bureau du conseiller municipal reçoit régulièrement des plaintes de la part de résidents et d’usagers du stationnement concernant les dispositions relatives au stationnement de courte durée sur la ruelle Lynda;

CONSIDÉRANT que l’évaluation du stationnement local prévoit de continuer à surveiller et à évaluer l’impact des travaux de reconstruction;

ATTENDU QU’en 2009, le Conseil a approuvé des lignes directrices pour établir les tarifs de stationnement dans la stratégie municipale de gestion du stationnement ([ACS2009-COS-PWS-0009](#)) qui fournissent des mesures et des critères normalisés pour déterminer où et quand les tarifs de stationnement sur rue doivent être établis, ajustés ou supprimés;

CONSIDÉRANT que les lignes directrices pour établir les tarifs ont été mises à jour en 2019 dans le cadre de la Stratégie municipale de gestion du stationnement et l’Examen de la structure de gestion publique ([ACS2019-PWE-RPS-0016](#));

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel effectue une évaluation des besoins de stationnement payant et de la faisabilité sur la ruelle Lynda, et qu’il présente des recommandations au Conseil d’ici le premier trimestre 2025.

10.2 Avis de motions du conseiller W. Lo

Motion de: W. Lo, conseiller

ATTENDU QUE la Ville n’a pas actuellement de programme d’entretien visant à enlever ou à couper régulièrement les mauvaises herbes qui poussent le long des bordures de béton et qui ne posent pas de danger pour la sécurité publique; et

ATTENDU QUE les mauvaises herbes qui poussent le long des bordures de béton sont actuellement traitées de façon ponctuelle et sur une base réactive à la suite de demandes de service soumises au 3-1-1; et

ATTENDU QUE l’été 2023 a été très chaud à Ottawa et les précipitations supérieures à la normale, ce qui a entraîné une croissance accrue des végétaux et des mauvaises herbes, tout particulièrement dans les zones suburbaines, le long des rues et des bordures; et

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des transports recommande au Conseil de demander au personnel des Travaux publics d'entreprendre un examen municipal en vue de déterminer si les autres municipalités canadiennes traitent les mauvaises herbes le long des bordures de béton et comment elles le font; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel détermine s'il est possible de mettre en place un programme visant à enlever ou à couper les mauvaises herbes le long des rues et des bordures, en incluant dans son analyse les besoins en dotation, en équipement et en fonds budgétaires, ainsi qu'une proposition de projet pilote, et qu'il présente ce rapport au Comité des transports d'ici le T4 de 2024.

11. Demandes de renseignements
12. Autres questions
13. Levée de la séance

Prochaine réunion : le 28 mars 2024.

La séance est levée à 10 h 01.

Original signé par R. Ramos,
Coordonnatrice du comité

Original signé par Conseiller T.
Tierney, Président